Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 1er février 2017

n° 19306

Mobilisation de nombreux acteurs en Roumanie à la suite de l'adoption d'une ordonnance d'urgence assouplissant la législation pénale.

L'adoption sans annonce préalable par le conseil des ministres, dans la nuit du 30 janvier, d'une ordonnance d'urgence et de deux projets de loi controversés sur la dépénalisation de certaines infractions, la grâce et l'aménagement des peines a immédiatement engendré des manifestations d'ampleur. Environ 20 000 personnes sont descendues dans les rues à travers le pays en pleine nuit pour dénoncer cette action et demander la démission du Gouvernement. Ils étaient plus de 10 000 à Bucarest (*DIGI 24*), 10 000 à Cluj, 5 000 à Sibiu, 2 500 à Timisoara, 3 000 à Brasov (*DIGI 24*). Le conseil des ministres s'était initialement réuni tard dans la soirée pour adopter le projet de budget 2017, à la suite de l'avis favorable rendu hier par le Conseil suprême de défense du pays (CSAT).

Les manifestations ont repris tôt le matin devant le siège du Gouvernement et se sont amplifiées dans l'après-midi. Le nombre de manifestants s'annonce très élevé ce soir dans toutes les grandes villes de la Roumanie, notent les médias.

Le texte de l'ordonnance d'urgence a été publié dans le Journal officiel, durant la nuit, son entrée vigueur automatique étant pleinement effective dans un délai de dix jours. Le ministre de la Justice a précisé que le texte de l'ordonnance avait reçu l'avis des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Interrogé pourquoi il avait choisi de contourner le débat parlementaire, Florin Iordache a affirmé que « *le Parlement avait eu la possibilité et l'obligation de faire les modifications dans un délai de 45 jours [après les décisions de la CCR], mais il ne l'avait pas fait* ». « *Nous avons jugé donc opportun de nous en saisir, car nous avons besoin d'une législation cohérente et applicable* » (*Agerpres*). L'ordonnance en question apporte plusieurs modifications au Code pénal et au Code de la procédure pénale, dont la plus décriée est celle concernant l'infraction d'abus de service, dont l'existence sera conditionnée à un préjudice minimum de 200 000 lei (44 000 euros). De surcroît, des modifications notables ont été apportées concernant l'exclusion de responsabilité pour certaines infractions, en particulier pour les personnes qui participent à l'élaboration, l'adoption ou le vote des actes normatifs (*Adevărul*).

« *C'est une journée de deuil pour l'Etat de droit, durement frappé par les adversaires de la justice et de la lutte contre la corruption* », a écrit le **Président Klaus Iohannis** *sur sa page Facebook*. Le chef de l'Etat roumain a participé dès le matin à une réunion du **Conseil supérieur de la magistrature** (CSM). « *Il est inadmissible que le Gouvernement adopte tard dans la nuit une ordonnance d'urgence dans un domaine aussi sensible que les codes pénaux* » (*Agerpres*).

« *L'indépendance de la justice a été gravement atteinte et je ne peux pas accepter qu'on ne fasse rien* », a affirmé le Président, en exhortant les membres du CSM à saisir le CCR au sujet d'un *conflit institutionnel entre le Gouvernement et le pouvoir judiciaire* (*Agerpres*). A la suite de cette réunion, le CSM a saisi la Cour constitutionnelle (*Agerpres*).

Le Défenseur des droits Victor Ciorbea qui a lui aussi la possibilité de contester l'ordonnance devant la Cour constitutionnelle a également été contacté par le Président. « *J'espère que vendredi au plus tard, le Défenseur des droits prenne la bonne décision et conteste le texte devant la CCR* », a affirmé le chef de l'Etat, en évoquant le précédent de 2013 quand une ordonnance gouvernementale avait été contestée avant son entrée en vigueur (*Agerpres*).

« *Nous allons analyser les arguments présentés par le Président et prendrons une décision dans les meilleurs délais* », a réagi Victor Ciorbea (*Agerpres*).

Les deux **principaux partis d'opposition** - le Parti national libéral (PNL) et l'Union Sauvez la Roumanie (USR) - ont déposé une motion de censure intitulée « *Le Gouvernement Grindeanu - le Gouvernement de la défiance nationale. Ne légalisez par le vol en Roumanie* ». La motion a été initiée par 124 parlementaires du PNL et de l'USR et sera soutenue par les élus du Parti Mouvement populaire (PMP) (*Agerpres*).

Les évènements en Roumanie ont suscité des réactions de la part des acteurs internationaux et ont été relayés par la presse internationale.

La **Commission européenne** a publié une déclaration signée par Jean-Claude Juncker et Frans Timmermans, exprimant leur inquiétude au sujet des dernières évolutions en Roumanie. « *La lutte contre la corruption doit être continuée et non pas entravée. (…) L'irréversibilité des progrès réalisés sur la lutte anticorruption est essentielle pour la Commission afin d'évaluer si le mécanisme de coopération et de vérification puisse être levé* », affirment les deux officiels européens (*Agerpres*).

Un débat sur la justice et l'Etat de droit en Roumanie va être organisé demain, 2 février, au **Parlement européen** (*Digi24*).

Des **Etats partenaires majeurs** ont également appelé le Gouvernement de Roumanie à ne pas revenir sur les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption via une déclaration de la part des **Ambassades de Belgique, du Canada, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis** (*Agerpres, ProTV, Mediafax, Romania Libera, Realitatea, Digi24).*

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Roumanie** (CCIFER) a également exprimé sa préoccupation quant à la remise en cause de la lutte contre la corruption qui pose un problème de crédibilité de la Roumanie dans l'espace économique international et affecte la confiance des investisseurs existants et potentiels dans le système judiciaire et politique.

« *Roumanie: l'UE s'inquiète face à une «régression» sur la corruption* » (*Le Figaro*), « *Roumanie : le coup de force du gouvernement et l'extension de la révolte* » (*Le Courrier des Balkans*), « *Roumanie. La dépénalisation de faits de corruption ne passe pas* » (*Ouest France*), « *Dépénalisation de faits de corruption : la grogne enfle en Roumanie* » (*EuroNews*), titrent les médias francophones.

Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie